



PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DE BUDGET TELECOM SUR ALTERNEXT D'EURONEXT PARIS

Montpellier, le 26 septembre 2006

Société

Dénomination sociale BUDGET TELECOM
Nationalité Française

Le public est informé que le présent communiqué complète le communiqué du 6 septembre 2006.

Il en diffère au niveau des modalités suivantes :

- Nombre d'actions cédées : 188.678 actions contre 809.734 actions, représentant la somme d'environ 2 millions d'euros contre 9,15 millions d'euros.
- Nombre d'actions nouvelles créées : 707.547 actions contre 663.716 actions, représentant un montant d'environ 7,5 millions d'euros avec la faculté de limiter l'augmentation de capital à 75 %, soit environ 5,625 millions d'euros.
- Fourchette de prix : 9,90 € - 11,30 € contre 10,50 € - 12,10 €
- Engagement des actionnaires porté de 6 mois à 12 mois pour les actionnaires financiers et de 9 mois à 24 mois pour les actionnaires fondateurs.

Actions dont l'admission sur le marché Alternext d'Euronext Paris est demandée

BUDGET TELECOM a demandé l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris de la totalité des actions composant son capital, soit 2.790.991 actions intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie, ainsi que des actions nouvelles susceptibles d'être émises dans le cadre de l'offre.

Calendrier indicatif de l'opération

27 septembre 2006	Ouverture de l'Offre Publique Ouverture du PG
3 octobre 2006	Clôture de l'Offre Publique
4 octobre 2006	Clôture du PG (sauf clôture anticipée) Fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du PG Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre Publique Première cotation
6 octobre 2006	Publication du communiqué de BUDGET TELECOM confirmant le dimensionnement final de l'Offre Publique et du PG et indiquant le Prix de l'Offre Publique, dont le taux de service des particuliers, et le Prix du PG
9 octobre 2006	Règlement et livraison
10 octobre 2006	Début des négociations

Structure du placement

Préalablement à la première cotation, il est prévu que la diffusion des actions nouvelles et de certaines des actions existantes dans le public (le “Placement”) se réalise dans le cadre :

- d’une offre au public en France réalisée sous forme d’une “OPO”, principalement destinée aux personnes physiques (l’ “Offre Publique”) ;
- d’un Placement Global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le “PG”), comportant :
 - un placement public en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays, à l’exclusion, notamment, des Etats-Unis d’Amérique.

Si la demande exprimée dans le cadre de l’Offre Publique le permet, le nombre définitif d’actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l’Offre Publique sera au moins égal à 20 % du nombre total d’actions offertes dans le cadre du Placement, avant exercice éventuel de la Clause d’extension.

Le nombre définitif d’actions offertes diffusées dans le cadre de l’Offre Publique d’une part et dans le cadre du Placement Global d’autre part est susceptible d’ajustement en fonction de la nature de la demande.

En particulier :

- le nombre définitif d’actions offertes dans le cadre de l’Offre Publique pourra être augmenté par prélèvement sur le Placement Global sans toutefois que le nombre d’actions diffusées dans le cadre de l’Offre Publique ne puisse excéder 30 % du nombre total d’actions offertes diffusées dans le public. Ce «claw-back» sera automatiquement effectué en fonction de la demande dans le cadre de l’Offre Publique, conformément à l’article 321-115 du Règlement général de l’Autorité des marchés financiers.

- le nombre définitif d’actions offertes dans le cadre du Placement Global pourra être augmenté par prélèvement sur l’Offre Publique (dans le cas où l’Offre Publique ne serait pas entièrement couverte).

Actions faisant l’objet du Placement

Nombre et provenance des actions offertes

Nombre initial d’actions offertes :

- 188.678 actions existantes
- 707.547 actions nouvelles

Nombre définitif d’actions offertes

Le nombre initial d’actions est susceptible d’être porté à un nombre maximum de 1.030.657 actions en cas d’exercice en totalité de la clause d’extension.

Option de surallocation

Néant.

Clause d'extension

En fonction de la demande, le nombre d'actions pourrait être augmenté d'un maximum de 134.432 actions supplémentaires représentant 15 % du nombre initial d'actions offertes dans le Placement.

Fourchette de prix

A titre indicatif, entre 9,90 € et 11,30 € par action.

Date de jouissance

Les actions nouvelles seront entièrement assimilées à compter de leur émission aux actions existantes.

Cession d'actions existantes

Nombre maximum d'actions à céder :

188.678 actions pouvant être porté à un maximum de 216.978 actions si exercice de la clause d'extension.

Produit brut de la cession :

A titre indicatif, 1.999.986,80 € en cas de cession du nombre maximum d'actions (avant exercice de la clause d'extension) à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix mentionné ci-dessus (10,60 €).

Augmentation de capital

Nombre maximum d'actions à émettre :

707.547 actions pouvant être porté à un maximum de 813.679 actions si exercice de la clause d'extension.

Produit brut de l'émission :

A titre indicatif, 7.499.998,20 € en cas d'émission du nombre maximum d'actions (avant exercice de la clause d'extension) à un prix égal au point médian de la fourchette de prix mentionné ci-dessus (10,60 €).

Produit net de l'émission :

Sur les bases ci-dessus, environ 6.934.998,20 €.

Il n'est pas prévu de tranche réservée aux salariés.

Actionnaires cédants :

Actionnaires	Actions cédées	
	Actions	% du capital *
FRONTIERS CAPITAL II	141.509	6,76
SPEF PRE-IPO EUROPEAN FUND	141.509	6,76
Total	377.356	13,52

* en % du nombre d'actions composant le capital social à la date d'obtention du visa sur le prospectus BUDGET TELECOM.

Eléments d'appréciation du prix

La Société n'a pas communiqué d'informations prévisionnelles à l'analyste financier dans le cadre de la préparation du dossier d'admission de BUDGET TELECOM sur Alternext autres que celles présentées dans le présent prospectus.

Après décote d'introduction de 19,40 %, la valorisation pré-money de BUDGET TELECOM ressort à 29,58 M€ en milieu de fourchette, soit 10,60 € par action.

Deux méthodes de valorisation ont été utilisées :

Méthodes	Valorisation pré-money, en M€
Discounted Cash flow (DCF) (pondération 60 %)	39,47
Comparables (pondération 40 %)	37,06

Selon ces deux méthodes, la valorisation pre-money proposée ressort à 38,51 M€. Après décote d'introduction, la valorisation est de 29,58 M€.

L'augmentation de capital de 7,5 M€ nécessitera la création de 707.547 d'actions, soit un nombre total d'actions d'environ 3 498 538 actions.

La valorisation post money s'élève à 46,01 M€ (€13,15 par action) et à 37,08 M€ (€10,60) après décote d'introduction de 19,40 %.

DCF

La mise en œuvre de la méthode des DCF à partir d'hypothèses de travail provenant de l'analyse financière indépendante de GLOBAL EQUITIES (analyste financier : M. Stéphane Lefevre-Sauli) fournit des résultats cohérents avec la fourchette de prix retenue.

Sociétés comparables

Il a été retenu un large échantillon de valeur du secteur comprenant des FAI et des opérateurs alternatifs. Nous avons retenu les ratios EV/CA, EV/EBITDA, EV/EBIT et PE pour valoriser Budget Telecom. Compte tenu de la structure faiblement capitalistique de Budget Telecom, la VE/EBIT représente le meilleur ratio de comparaison.

Méthodes écartées

Les méthodes de valorisation suivantes ont été écartées : valorisation par la méthode des transactions et valorisation de l'activité MVNO de Budget Telecom qui devrait être lancée au 1^{er} trimestre 2007. Cette dernière méthode n'a pas été retenue car elle n'a pas été intégrée par prudence dans le modèle

économique qui a servi de base à l'élaboration de la valorisation de Budget Telecom en vue de son introduction en bourse.

Garantie de bonne fin

Néant.

En conséquence, le début des négociations sur le titre n'interviendra qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Il est précisé que l'augmentation de capital est prioritaire à la cession des actions.

Dans l'hypothèse où les montants levés seraient inférieurs à 75 % de l'augmentation de capital, soit 7.499.998,20 euros, l'opération serait annulée et les ordres passés deviendraient caducs et un nouveau prospectus sera soumis au visa de l'Amf.

Disparité de prix

L'AGE du 1^{er} septembre 2005 a autorisé l'émission de 160.000 BCE, attribués par les Conseils d'administration suivants. Ce plan a repris les mêmes modalités, notamment le prix, définies dans un plan d'options autorisé en août 2000 et arrivé à échéance en 2005.

Conseil d'administration	Nombre de BCE attribués	Durée maximum d'exercice	Prix d'exercice	% décote
30 septembre 2005	151.100	31 août 2010	5,19 €	54 %
11 mars 2006	8.900	31 août 2010	5,19 €	54 %

La décote se justifie en regard :

- de la date de la principale émission de BCE, date à laquelle le processus d'introduction en bourse n'était pas envisagé et dont les modalités avaient été définies en 2000 ;
- de l'absence de valorisation de la Société pour un appel public à l'épargne à cette même date ;
- d'une période d'exercice longue, avec des dates d'exercice par tranches de 25 % dès leur attribution, puis après 18, 36 et 48 mois. Ainsi, la première tranche ne représente que 1,16 % du capital.

Engagements de conservation

Les actionnaires cédant des titres à l'occasion de la présente opération se sont engagés à conserver leurs actions pour une durée minimum de 6 mois pour 100 % des titres et de 6 mois supplémentaires pour 50 %. Pour les actionnaires suivants : Mme Pascale Greppo et M. Khaled Zourray la durée minimum est de 6 mois pour 100 % des titres et de 18 mois supplémentaires pour 80 %.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, et selon l'évolution du cours des actions de la Société sur Alternext, Global Equities pourrait considérer que tout ou partie des contraintes d'engagement de conservation des actions ne sont plus nécessaires ou que telle opération envisagée n'est pas susceptible d'avoir un impact négatif sur le cours, en particulier en ce qui concerne les transferts de blocs de valeurs mobilières.

En conséquence, les Parties pourront être déliées au cas par cas des stipulations ci-dessus à l'initiative et sur demande du Listing Sponsor.

En cas de proposition de transfert de bloc de Titres, le Listing Sponsor rendra compte aux Parties des modalités globales du Transfert proposé et proposera à chaque actionnaire une partie de ces Titres selon les modalités suivantes :

- en priorité à 100 % à SPEF PRE-IPO EUROPEAN FUND jusqu'à due concurrence de la totalité de ses Titres et ce, pendant la première période de trois mois suivant l'admission sur le marché Alternext, puis pour le solde éventuel,
- au prorata du nombre de Titres qu'il détient sur le nombre total de Titres détenus par l'ensemble des autres actionnaires qui auront accepté de transférer leurs Titres.

Cotation

Première cotation le 4 octobre 2006 avec premières négociations sur Alternext le 10 octobre 2006, code ISIN FR0004172450, mnémonique ALBUD.

Etats financiers

Sélection de données financières

En K€	2001	2002	2003	2004	2005
Chiffre d'affaires	1 379	3 335	5 831	9 984	14 319
% de croissance	+ 220 %	+ 142 %	+ 75 %	+ 71 %	+ 43 %
Marge brute	698	1 405	2 888	4 732	6 610
Taux de marge (%)	51 %	42 %	50 %	47 %	46 %
Résultat d'exploitation	- 1 185	- 192	1 090	2 099	3 504
Résultat net	- 1 117	- 127	1 102	1 791	2 317
en % du chiffre d'affaires	NS	NS	18,9 %	17,9 %	16,2 %

En K€	2001	2002	2003	2004	2005
Immobilisations	243	389	416	464	504
Disponibilités	2 216	2 347	3 787	6 065	5 455
Capitaux propres	1 894	1 767	2 870	4 662	4 180
Total de bilan	3 192	3 170	4 701	7 385	7 871

Le chiffre d'affaires non audité, au 30 juin 2006, s'élève à 8 333 K€.

Déclaration sur le fonds de roulement

La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant (c'est-à-dire qu'elle a accès à des ressources de trésorerie et de liquidité suffisantes hors les fonds levés lors de la présente opération) au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois à compter de la date de visa du présent prospectus.

Capitaux propres et endettement

En milliers d'euros (K€)	30 juin 2006
Capitaux propres, dont :	4 180 786
<i>Capital social</i>	418 649
<i>Primes</i>	1 349 016
<i>Réserves</i>	41 865
<i>Ecart de conversion</i>	
<i>Report à nouveau</i>	2 371 256
Endettement financier, dont	
<i>Total des dettes à court terme</i>	
- <i>Garanties</i>	
- <i>Privilégiées</i>	
- <i>Non garanties / Non privilégiées</i>	
<i>Total des dettes à moyen et long terme</i>	
- <i>Garanties</i>	
- <i>Privilégiées</i>	
- <i>Non garanties / Non privilégiées</i>	
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5 692 823

En milliers d'euros (K€)	30 juin 2006
A. Trésorerie	855 383
B. Instruments équivalents	
C. Titres de placement	4 837 440
D. Liquidités (A+B+C)	5 692 823
E. Créances financières à court terme	
F. Dettes bancaires à court terme	
G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	
H. Autres dettes financières à court terme	
I. Dettes financières à court terme (F+G+H)	
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)	- 5 692 823
K. Emprunts et crédits bancaires à plus d'un an	
L. Obligations émises	
M. Avances conditionnées	
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	
O. Endettement financier net (J+N)	- 5 692 823

La société n'a aucune dette financière, indirecte ou conditionnelle.

Aucun changement significatif n'a eu lieu sur les différents postes d'endettement et de capitaux propres depuis le 30 juin 2006.

Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de l'émission

L'admission de BUDGET TELECOM sur Alternext a pour objet de financer :

- le développement des nouvelles offres (MVNO),
- le développement des activités organiques actuelles (ADSL),
- des opérations de croissance externe, par la reprise des bases de données clients de petits opérateurs ou de portefeuilles essentiellement implantés en France possédant entre 5.000 et 50.000 abonnés en téléphonie fixe, dans une impasse technique, financière et/ou stratégique. Aucune cible potentielle ne fait à ce jour l'objet d'accords.

Elle permet également de renforcer la notoriété et la visibilité de BUDGET TELECOM.

Enfin, elle offre aux actionnaires historiques l'opportunité de réaliser une partie de leur investissement.

En cas de réalisation de l'augmentation de capital à 75 %, le développement des nouvelles offres et le développement des activités organiques actuelles ne seraient nullement impactés. En ce qui concerne les opérations de croissance externe, la Société serait amenée à être plus sélective dans le choix des dossiers d'acquisition et serait plus sensible au prix des transactions.

Résumé des principaux facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement.

- Les risques liés aux actions (notamment l'absence de marché préalablement à l'introduction en bourse et l'impact sur le cours de cessions significatives d'actions par des actionnaires au-delà de la période de blocage).
- La souscription des actions nouvelles n'est pas garantie par l'établissement introducteur conformément à l'article L. 225-145 du Code de Commerce ; en conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, c'est-à-dire après la date de règlement livraison.
- Conformément aux dispositions de l'article 3.2 des règles d'Alternext, l'admission des titres dont l'admission est demandée sur ce marché est subordonnée à ce que l'Offre réalisée dans le cadre du Placement donne lieu à une souscription effective d'un montant au moins égal à 2.500.000 euros. A défaut, les ordres émis par les souscripteurs seront caducs et annulés
- Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites au paragraphe 1.3 de la Deuxième Partie du Prospectus. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne.
- La dilution maximale du capital potentiel.
- Les risques liés à la société BUDGET TELECOM, décrits au chapitre 4 du présent prospectus.

Ces risques, ou l'un de ces risques ou d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par BUDGET TELECOM, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de BUDGET TELECOM, ou le cours de ses actions.

INFORMATIONS CONCERNANT BUDGET TELECOM

BUDGET TELECOM développe et commercialise des services télécoms low-cost innovants sur trois segments de marché :

- téléphonie longue distance BtoC : communautés étrangères, expatriés, etc. ;
- téléphonie Grand Public ;
- téléphonie longue distance BtoB : téléboutiques, partenaires marque blanche.

EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

L'évolution du chiffre d'affaires (14,3 M€) au 31 décembre 2005 enregistre une progression de plus de 43 % en regard de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation représentent 75,8 % du chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation progresse quant à lui de près de 67 %, et le résultat net de plus de 29 % à 2,3 M€, en plus faible croissance en raison d'une imposition à taux plein en 2005, alors que l'exercice 2004 bénéficiait de reports déficitaires.

Compte tenu de son modèle, la Société dégage une trésorerie abondante. Fin 2005, elle s'élève à plus de 5,4 M€ et représente plus de 69 % du total de bilan. La Société n'a aucune dette financière.

Sa situation financière est particulièrement saine. Ainsi, les capitaux propres sont-ils notamment importants. Ils totalisent 4,18 M€, soit 53,1 % du bilan.

ADMINISTRATEURS, MEMBRES DE LA DIRECTION ET SALARIES

Composition du conseil d'administration

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| • Madame Pascale GREPPO | Président du Conseil d'Administration |
| • Monsieur Khaled ZOURRAY | Directeur Général et Administrateur |
| • Monsieur Geoffroy ROUX de BEZIEUX | Administrateur |

Contrôleurs légaux des comptes

- Commissaire aux comptes titulaire : ERNST & YOUNG Audit
- Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Jean DELRIEU

ACTIONNARIAT

Actionnaires	Nombre d'actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Pascale GREPPO	910 000	32,60	1 820 000	32,60
Khaled ZOURRAY	910 000	32,60	1 820 000	32,60
<i>Sous-Total Famille GREPPO/ZOURRAY</i>	<i>1.820.000</i>	<i>65,20</i>	<i>3.640.000</i>	<i>65,20</i>
FRONTIERS CAPITAL II	625 418	22,41	1 250 836	22,41
SPEF PRE-IPO EUROPEAN FUND	293 612	10,52	587 224	10,52
Geoffroy ROUX de BEZIEUX	30 121	1,08	60 242	1,08
Pierre CUILLERET	21 840	0,79	43 680	0,79
Total	2 790 991	100,00	5 581 982	100,00

Contrôle de la société par les actionnaires majoritaires et mesures prises afin qu'il ne soit pas exercé de manière abusive

La suppression du pacte d'actionnaires en raison de l'admission de la Société sur le marché Alternext supprime le risque de contrôle abusif de la Société par ses actionnaires historiques.

Par ailleurs, les dirigeants de la Société s'engagent à respecter les règles de gouvernance d'entreprise et s'engagent à nommer un administrateur indépendant dans les 12 mois à venir.

Il n'est pas prévu d'autres mesures visant à limiter le risque de contrôle abusif par les actionnaires.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Capital social

418 648,65 € divisé en 2.790.991 actions d'une valeur nominale de 0,15 € chacune.

Statuts

Les statuts à jour ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Montpellier.

Intermédiaires financiers :

Global Equities : Listing Sponsor et Prestataire de services d'Investissement

Mise à disposition du prospectus Des exemplaires du prospectus composé du Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'«Amf») le 6 septembre 2006 sous le n° 06-302; et d'une Note complémentaire ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (l'«Amf») le visa n° 06-324 en date du 26 septembre 2006 sans frais auprès de BUDGET TELECOM, 244, rue Claude François 34080 MONTPELLIER et des établissements habilités à recevoir des ordres d'achat ou de souscription.

Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de l'Amf (<http://www.amf-france.org>) et de BUDGET TELECOM (<http://www.budget-telecom.com>).

Une notice a été publiée au Bulletin des Annonces Légales du 13 septembre 2006 et une notice complémentaire sera publiée le 2 octobre 2006.

Tout investissement en actions comporte des risques. Les investisseurs sont invités à se reporter au chapitre "Facteurs de risques" du prospectus.

Contacts

Budget Telecom

Khaled Zourray
Directeur Général
+33 (0)4 99 77 21 41
khaled@budget-telecom.com

Global Equities

Listing sponsor et PSI
**Pierre Cazilhac / Alexandra
Nay**
+33 (0)1 44 43 33 00
pcazilhac@global-equities.com
anay@global-equities.com

Close Brother

Conseil de l'émetteur
Virginie Lazes
+33 (0)1 42 12 49 00
virginie.lazes@closebrothers.fr

Citigate

Communication financière

Relations investisseurs
Arnaud Salla

+33 (0)1 53 32 78 89
arnaud.salla@citigate.fr

Relations presse
Nicolas Castex / Servane Taslé

+33 (0)1 53 32 78 88/94
nicolas.castex@citigate.fr
servane.tasle@citigate.fr

www.budget-telecom.com